



## Le marché des produits cosmétiques et parfums à Madagascar

Création mars 2007

© MINEFI – DGTPE

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

### Introduction

#### Un marché restreint mais dynamique

1 € = environ 2 700 MGA

Le pouvoir d'achat des malgaches est très faible (salaire mensuel moyen de 30 € par mois). Le marché est donc étroit car les produits cosmétiques et parfums sont considérés comme des produits de luxe. Toutefois, le marché devient relativement dynamique. En effet, le niveau d'instruction a évolué surtout dans les villes (sensibilisation à l'hygiène grâce aux programmes gouvernementaux appuyés par les bailleurs de fonds, communication à travers les médias) ; les besoins évoluent qualitativement. Dans les petites villes, les besoins en produits d'hygiène corporelle ont augmenté (dentifrice, savons, shampoing). Dans les grandes villes, les besoins en produits cosmétiques et parfums devient significatif (maquillage, parfum). Les femmes des villes dépensent jusqu'à 20% de leurs salaires pour les produits de beauté.

### La fabrication locale

#### Essentiellement tournée vers les produits de grande consommation

L'industrie des cosmétiques et parfums a été longtemps dominée à Madagascar par 2 principaux producteurs : DIANA et SOMALCO. Ces entreprises produisent principalement des produits basiques pour une clientèle locale (vernis à ongle, savon de toilette, dentifrice, shampoing, etc.). Depuis quelques années, 8 à 10 entreprises (de taille variant de 20 à une centaine d'employés) se concurrencent. Elles se positionnent sur des produits de bas de gamme ou de gamme intermédiaire destinée à une frange plus aisée de la population des grandes villes. La dernière en date est la société FLORIBIS, spécialisée dans la fabrication de produits à base d'extrait de vanille (gamme alimentaire et depuis décembre 2006 a développé une ligne cosmétique positionnée haut de gamme). De nombreuses entreprises malgaches produisent des plantes à parfum, plantes médicinales et huiles essentielles (ylang-ylang, vanille, aloès, etc.) mais ces huiles sont peu, voire pas, utilisées par les industries locales et exportées directement en Europe, Japon ou Etats-Unis (les meilleurs clients sont les parfumeurs de Grasse).

### Les importations

#### Un marché dominé par les marques françaises

L'importation des produits cosmétiques est largement dominée par les marques françaises. Toutefois, depuis la crise économique de 2002 et la dépréciation de la monnaie locale en 2004, le pouvoir d'achat des malgaches s'est effrité. Les entreprises ont diminué les importations de manière significative (cf. tableau ci-après) et ont recherché des pays fournisseurs moins chers. Ainsi, les marques françaises sont aujourd'hui fortement concurrencées par les produits de contrefaçon importés d'Asie, les produits d'Afrique du Sud (progression depuis l'implantation de la chaîne de supermarchés sud-africaine SHOPRITE), et en moindre mesure, par les produits de moyenne et bas de gamme produits localement.

En 2006, les douanes malgaches indiquent que 28 % des importations de produits cosmétiques et parfums viennent de France, 14% d'Afrique du sud et 11% de Chine (ceci ne concerne bien sûr que les produits entrés légalement).

Le marché se partage en 3 branches : les produits de masse (bas de gamme), les produits de grande consommation (gammes intermédiaires) et les produits de luxe. La plus grande parfumerie de luxe, Féline, a été rejointe fin décembre 2006 par une franchise française, Passion Beauté.

La concurrence est réelle sur les produits de moyenne et bas de gamme. Les besoins non satisfaits se trouvent dans les produits de maquillage. Pour les produits de luxe : le marché existe mais il est étroit. Le droit d'entrée est réservé aux grands noms de parfums et produits cosmétiques mais aussi les marques moins prestigieuses mais connues au niveau mondial.

Quelques marques de produits cosmétiques et parfums représentées :

- **soins capillaires** : Les 3 Chênes, Matis, L'Oréal, Jacques Dessange, Kérastase, Garnier, Head & Shoulders, Capirelax, Wella, J.F. Lazartigue, Bio 33, Dark & Lovely, Schwarzkopf...
- **hygiène et soins du corps** : Nivéa, Sanex, Colgate, Palmolive, Clarins, Vichy, Vendôme, Thalgo, Diadermine, Boiron, Mixa, Led, etc.
- **parfums** : Chanel, Guerlain, Dior, Calvin Klein, Burberry, Hugo Boss, Lolita Lempicka, Jean-Paul Gauthier, Jennifer Lopez, Naomi Campbell, etc.

#### Evolution des importations

Code	Produits	2 004	2 005	2006
		Montant (€)	Montant (€)	(provisoire) Montant (€)
3 303	Parfums et eaux de toilette	208 426	48 798	167 187
3 304	Maquillage, manucure, pédicure, poudre, autres produits de beauté/maquillage/solaire	1 728 517	372 557	525 578
3 305	Shampoings et produits capillaires	2 913 605	682 497	1 024 794
3 306	Dentifrices et autres produits hygiène bucco-dentaire	3 848 504	1 410 980	1 081 336
3 307	Produits pour le rasage, désodorisant, sels de bain, autres	2 318 205	345 428	620 953
<b>TOTAL</b>		<b>11 017 259</b>	<b>2 860 260</b>	<b>3 419 848</b>

Source : Douanes malgaches

### La distribution

Les importateurs de produits cosmétiques, pour la plupart, sont des importateurs-grossistes et agents de marque (avec contrat d'exclusivité ou non selon le cas). Les produits sont ensuite distribués dans les instituts de beauté, les superettes, les magasins spécialisés (en vente de produits d'hygiène, coiffure, cosmétique), les pharmacies.

Les grandes surfaces importent par leurs centrales d'achats et les 2 parfumeries de luxe existantes et quelques instituts de beauté représentant exclusivement des marques (par exemple Jeanne Gatineau ou Matis) font de l'importation directe.

Deux sociétés se partagent le marché hors taxe : SOFITRANS (filiale d'Air Madagascar) et FELINE (spécialisées dans les parfums de luxe).

### Informations à l'importation

#### Réglementation

Les produits cosmétiques et parfums ne sont soumis à aucune réglementation. Une demande d'autorisation de dédouanement est l'unique obligation des importateurs. Cette demande (annexée de la facture et du connaissement) doit être faite avant expédition des marchandises auprès de la Direction de la Pharmacie et des Laboratoires (DPL).

Seuls les produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques (produits amincissants, produits dermatologiques, compléments alimentaires, etc.) doivent faire l'objet d'une autorisation de mise sur le marché.

Des normes sur l'étiquetage des produits cosmétiques et parfums sont envisagées mais ne sont pas encore à l'étude. Seule réglementation existante : arrêté ministériel du 5 juillet 2005 fixant les caractéristiques et étiquetage des savons de toilette.

▪ **Tarif douanier**

**DA** Droit d'Accises  
**DD** Droit de Douanes  
**DS** Droit de Sortie  
**UQN** Unité de Quantité Normalisée  
**TVA** Taxe sur la Valeur Ajoutée  
**Ex** Exempté

TARIF N°	DESIGNATION DES PRODUITS	UQN	DD	DA	TVA	DS
3303.00	<i>Parfums et eaux de toilette.</i>					
	--- Liquides:					
3303.00 11	---- Non alcooliques.....	kg	20	20	18	ex
3303.00 12	---- Alcooliques.....	kg	20	100	18	ex
3303.00 20	--- Concrets.....	kg	20	20	18	ex
33.04	<i>Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau autres que les médicaments, y compris les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures.</i>	kg	20	20	18	ex
33.05	<i>Préparations capillaires.</i>	kg	20	20	18	ex
33.06	<i>Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y compris les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers ; fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires), en emballages individuels de détail.</i>	kg	20	ex	18	ex
33.07	<i>Préparations pour le rasage, le rasage ou l'après-rasage, désodorisants corporels, préparations pour bains, dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, non dénommés ni compris ailleurs; désodorisants de locaux, préparés, même non parfumés ayant ou non des propriétés désinfectantes.</i>	kg	20	20	18	ex

**Conclusion**

Malgré une demande limitée par le niveau de vie de la population, un marché existe, accentuée par la présence d'innombrables instituts de beauté, de remise en forme, des magazines féminins (télé et papier). L'offre est large comparée au marché. Aussi, la concurrence est-elle vive et les agents de marque font un effort de marketing (panneaux publicitaires, pub télé, emballage).

Les ventes reprennent depuis la crise économique de 2002 et la dépréciation monétaire de 2004. Cependant, si la quantité de produits cosmétiques et parfums reste faible, les besoins évoluent de manière qualitative. Les industriels locaux et les importateurs doivent mettre sur le marché des produits plus sophistiqués, aux standards internationaux, pour une clientèle plus avertie.

**Contacts utiles**

**NETTER MADAGASCAR**

**Adresse physique :** Route des hydrocarbures, Ankorondrano  
101 ANTANANARIVO

**Adresse postale :** BP 1167 101 ANTANANARIVO  
MADAGASCAR

**Téléphone :** (261 20) 22 231 55

**Fax :** (261 20) 22 240 93

**E-mail :** [nettermadagascar@yahoo.fr](mailto:nettermadagascar@yahoo.fr)

**Site :** [www.distribution-madagascar.mg](http://www.distribution-madagascar.mg)

**Activité :** *industrie cosmétique (DIANA), import-distribution de produits cosmétiques*

---

**SOCIETE MALGACHE DE COSMETIQUE ET PARFUM (SOMALCO)**

---

**Adresse physique :** ZI Forello Tanjombato 102 ANTANANARIVO

**Adresse postale :** BP 3844 101 ANTANANARIVO  
MADAGASCAR

**Téléphone :** (261 20) 22 464 08

**Fax :** (261 20) 22 470 79

**E-mail :** [somalco@sicob.mg](mailto:somalco@sicob.mg)

**Activité :** *Production d'huiles essentielles d'ylang-ylang (SPPM), industrie cosmétique*

---

**CODISMAG JUMBO SCORE**

---

**Adresse physique :** Zone Zital Ankorondrano 101 ANTANANARIVO

**Adresse postale :** BP 8633 101 ANTANANARIVO  
MADAGASCAR

**Téléphone :** (261 20) 22 684 58 / 60

**Fax :** (261 20) 22 684 59

**E-mail :** [anko@score.mg](mailto:anko@score.mg)

**Activité :** *Chaîne de grandes surfaces*

---

**DIRECTION DE LA PHARMACIE ET DES LABORATOIRES (DPL)  
Ministère de la Santé et du Planning Familial**

---

**Adresse physique :** Ambohidahy 101 ANTANANARIVO

**Adresse postale :** BP 88 101 ANTANANARIVO  
MADAGASCAR

**Téléphone :** (261 20) 22 631 21

**Fax :** (261 20) 22 642 28

**Activité :** *Administration publique*

*Recevez tous les mois La Lettre de Madagascar publiée par la Mission économique de Tananarive. Elle diffuse des informations pour suivre la conjoncture économique du pays et l'évolution des principaux secteurs d'activités. Disponible sur abonnement annuel d'un an, soit 11 numéros à 77 € HT.*

**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique (adresser les demandes à [tananarive@missioneco.org](mailto:tananarive@missioneco.org)).

**Clause de non-responsabilité**

La ME s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Auteur : Mission Economique de Tananarive

Adresse : Immeuble de l'Ambassade de France  
Ambatomena – BP 671  
Tananarive 101

Tel : (261 20) 22 399 99 Fax : (261 20) 22 399 75

Rédigée par : Beby Seheny ANDRIAMANALINA  
Revue par : Véronique PASQUIER

Date de parution : 07/03/2007  
Version n°1 de mars 2007